



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-2

**LETTRE CIRCULAIRE 51/2018**  
**29 octobre 2018**

## **RESULTAT DE LA 2<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**

Références :

- A. Lettre circulaire du Conseil 01/2018 du 26 mars 2018 – *Annonce de la deuxième réunion du Conseil de l'OHI (C-2) et ordre du jour provisoire*
- B. Lettre circulaire du Conseil 04/2018 du 10 août - *Ordre du jour provisoire révisé pour la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI*
- C. Lettre circulaire 55/2017 du 31 octobre 2017 - *Résultat de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil de l'OHI (C-1)*
- D. Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (Version du 19 octobre 2018)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé dans la lettre en référence A, la deuxième réunion du Conseil de l'OHI (C-2) s'est tenue du 9 au 11 octobre 2018 au Double Tree Hilton Hotel de Londres, Royaume-Uni. La réunion était présidée par le contre-amiral Shepard M. SMITH (Etats-Unis d'Amérique). L'amiral (retraité) Luiz Fernando PALMER Fonseca (Brésil) occupait les fonctions de vice-président. La réunion a vu la participation de représentants de 28 membres du Conseil et de représentants de 10 Etats membres en tant qu'observateurs.
2. Le compte rendu du C-2, accompagné de la liste des décisions et actions découlant de la réunion ainsi que tous les autres documents de travail associés à la réunion sont disponibles à la page du Conseil sur le site web de l'OHI ([www.iho.int](http://www.iho.int) > Comités & GT > Conseil), à la section C-2.
3. Les points les plus importants examinés par la réunion et qui nécessitent l'examen et l'approbation finale des Etats membres sont passés en revue dans les paragraphes qui suivent. Pour voir le détail des discussions du C-2, les Etats membres sont invités à consulter le compte rendu du C-2 (cf. référence D).

### **Points requis par la 1<sup>ère</sup> Assemblée de l'OHI (A-1) au Conseil**

4. La décision 3 de la 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée chargeait le Conseil d'effectuer un examen complet du Plan stratégique et de fournir un projet de Plan révisé, le cas échéant, à temps pour être examiné par la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée (A-2). Le Conseil a été autorisé par l'Assemblée à créer un groupe de travail dans cet objectif précis.
5. Le président du groupe de travail sur la révision du Plan stratégique (SPRWG) a présenté le rapport du GT. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres ont demandé un Plan stratégique plus concis, suivant éventuellement dans les grandes lignes celui adopté par l'AIMS, et comprenant peu d'objectifs stratégiques généraux. Il a été jugé important d'accroître la visibilité de l'OHI et d'aligner le Plan stratégique révisé avec les cadres stratégiques mondiaux tels que les Objectifs de développement durable des Nations Unies relatifs à l'économie bleue et aux mesures d'atténuation des changements climatiques.

6. Le Conseil a donné son aval à un plan de gestion révisé pour le SPRWG, incluant une réunion de rédaction d'une durée de deux jours début 2019 ainsi qu'un retour du HSSC et de l'IRCC sur les propositions faites par le groupe de travail, une deuxième réunion du SPRWG en juin 2019 et la soumission de ses propositions finales au C-3. Le Secrétaire général deviendra membre du SPRWG.

7. Le Conseil a déclaré que les propositions de changements constituent une réécriture complète du Plan stratégique plutôt qu'une révision et a autorisé le SPRWG à travailler sur cette base. Notant l'importance du contexte international (Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, la biodiversité au-delà des juridictions nationales, etc.) ainsi que les objectifs de l'OHI, le Conseil a chargé le SPRWG de développer le Plan stratégique sur la base des 3 objectifs SMART convenus lors du C-2.

8. La révision de la résolution 2/2007 - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI* - avait été proposée suivant un processus en deux étapes :

- La première étape étant le développement de « Directives sur la conduite d'une étude d'impact » ;
- La seconde étape étant le développement de la procédure d'aval/approbation des normes concernées, en tenant compte du rôle du Conseil, qui a abouti à la proposition consistant à diviser l'appendice 1 de la résolution en deux parties : Normes et Publications (incluant les Directives) pour suivre le processus complet de la résolution de l'OHI 2/2007, et Normes et Publications (incluant les Directives) qui seront développées et tenues à jour sans suivre le processus complet. L'objectif de la révision du cycle d'examen était de fournir davantage de flexibilité dans le processus d'approbation pour le développement de nouvelles spécifications de produit.

9. Le Conseil a donné son aval pour les Directives sur la conduite d'une étude d'impact à l'appui de la procédure d'approbation des nouvelles Normes / Publications / Spécifications de produit ainsi que pour le cycle de révision pour la phase de développement de spécifications de produit dans le cadre de la résolution de l'OHI 2/2007 et a chargé le président du HSSC / le Secrétariat de l'OHI de préparer des amendements à la résolution de l'OHI 2/2007 en conséquence et de solliciter l'aval du Conseil avant soumission à l'A-2.

10. En ce qui concerne les propositions d'amendements à la résolution 2/1997 – *Création de commissions hydrographiques régionales (CHR)*, le Conseil a donné son aval pour la proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 2/1997, afin de mettre en conformité le libellé avec le Règlement général, et a en outre proposé que la formulation soit modifiée dans le paragraphe 1 pour lire la dernière phrase comme suit : « Reconnues par l'Assemblée, les CHR ... les travaux du Secrétariat ». Le Conseil a également noté qu'une autre révision plus complète de la résolution a à présent été soumise aux commissions hydrographiques régionales aux fins de commentaires. Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres pour ces amendements.

### **Points requis par le 1<sup>er</sup> Conseil de l'OHI**

11. Le Conseil a examiné l'état des décisions et actions découlant du C-1. Le Conseil a noté que toutes les actions relatives à des amendements de résolutions de l'OHI avaient été communiquées aux Etats membres par lettre circulaire aux fins d'approbation et qu'une version mise à jour de la Publication M-3 était à présent disponible, y compris en espagnol. Plusieurs actions et décisions en suspens attendent d'être traitées par l'A-2.

### **Points requis par les organes subsidiaires**

12. Le président du HSSC a informé le Conseil que le mandant et les règles de procédure du HSSC avaient été amendés afin de refléter la présence et le rôle du Conseil, ainsi que de la capacité du HSSC à décider de demander au Conseil des recommandations sur des normes et publications avant de les soumettre aux Etats membres pour approbation. Les principaux changements proposés au mandat et aux règles de procédure sont les suivants :

- « 1.8 Examiner des propositions de nouveaux items de travail dans le cadre du programme de travail du Comité et prendre des décisions y relatives, en tenant compte des conséquences financières, administratives et des répercussions à plus grande échelle sur les parties prenantes, ainsi que du Plan stratégique et du programme de travail de l'OHI, et rendre compte à chaque réunion du Conseil » ; et
- « 2.9 Les recommandations susceptibles d'avoir une importance stratégique prises par le Comité seront soumises pour adoption aux Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du Conseil à l'Assemblée. Le Comité devrait évaluer et déterminer la nécessité de solliciter le Conseil en vue d'obtenir des recommandations. Si l'aval préalable du Conseil n'est pas jugé nécessaire par le Comité, les recommandations relatives aux normes et aux publications peuvent être soumises directement aux Etats membres de l'OHI aux fins d'approbation, après avoir reçu l'aval du Comité ».

Avant l'approbation ultérieure des Etats membres par lettre circulaire, le C-2 a donné son aval pour les propositions d'amendements au mandat et aux règles de procédure du HSSC.

13. Le président du HSSC a présenté les principales priorités du Plan de travail de l'OHI pour 2019, à commencer par le calendrier S-100 théorique pour les spécifications de produit, et a poursuivi en soulignant les trois principaux items de travail des plans de travail proposés pour 2019-2020 qui ont été identifiés pour chaque groupe de travail/équipe de projet. Le Conseil a approuvé les priorités clés du Programme de travail 2 HSSC/OHI pour 2019 ainsi que les principaux items de travail prioritaires. Le Conseil a également pris note des principaux items de travail prioritaires proposés par les GT/PT du HSSC pour 2019-2020.

14. Avant l'approbation ultérieure des Etats membres par lettre circulaire, le C-2 a donné son aval pour les propositions d'amendements au mandat et aux règles de procédure de l'IRCC après une étude de comparaison avec le mandat et les règles de procédure du HSSC.

15. Le Conseil a examiné plus avant la proposition d'amendement du mandat et des règles de procédure du Sous-comité sur le renforcement des capacités et a donné son aval pour approbation ultérieure des Etats membres par lettre circulaire.

16. En ce qui concerne la proposition d'approbation de la publication de l'OHI B-12 - *Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative*, le Conseil a convenu d'inclure une réserve à la page 3 de l'édition 1.0.0 de la publication : « *Ce document fournit des directives techniques et ne peut en aucun cas se substituer ou déroger aux lois et aux règlements nationaux ou internationaux* ». Cette déclaration clarifie le fait que dans une publication technique comme la B-12, le problème est celui des obstacles éventuels aux flux de données, plutôt que celui de la responsabilité juridique en général. La réserve sera incluse dans la première édition de la B-12, de manière à ce que cette directive tant attendue puisse être mise à disposition du public sur le site web de l'OHI. Des discussions plus poussées ont abouti à une action visant à charger le CSBWG d'effectuer des travaux plus détaillés sur les processus de flux de données. Une future édition 2.0.0, contenant les détails relatifs à d'autres directives sur les processus de flux des données, telle qu'approuvée par le CSBWG et avalisée par l'IRCC, sera soumise aux Etats membres aux fins d'approbation en temps utiles.

17. En ce qui concerne la proposition d'amendement de la résolution 6/2009, relative à la Revue hydrographique internationale, le Conseil a fait part de sa satisfaction à l'université du Nouveau Brunswick, Canada, qui a entrepris la numérisation des archives de la Revue, celles depuis 1923 étant déjà en ligne, et a donné son aval pour la proposition d'amendements de la résolution de l'OHI 6/2009 avant approbation ultérieure des Etats membres par lettre circulaire.

18. Au cours des discussions relatives à l'implémentation de la résolution de l'OHI 1/2018 – *Suppression des données ENC qui se chevauchent dans des zones à risque démontrable pour la sécurité de la navigation*, le Conseil a convenu que l'IRCC chargera le WENDWG d'effectuer une évaluation initiale des leçons tirées du processus de mise en œuvre de la nouvelle résolution de l'OHI 1/2018 depuis son entrée en vigueur. Suite à cette évaluation initiale, il a été considéré que l'IRCC serait ensuite en mesure de charger le WENDWG d'établir comment cette évaluation de l'efficacité de la résolution de

l'OHI 1/2018 devrait être effectuée sur une base régulière, en lui donnant des orientations y relatives, et en lui donnant une idée claire des résultats attendus.

19. Sur la base d'une soumission conjointe du HSSC, de l'IRCC et du Secrétaire général, le Conseil a discuté du développement et de la future fourniture des produits S-100. Quatre Etats membres ont rendu compte de leurs premières expériences de mise en œuvre des nouvelles normes basées sur la S-100. Les décisions suivantes ont été prises :

- Le HSSC examinera la possibilité d'organiser une démonstration/présentation des produits et bancs d'essais basés sur la S-100 en tant que session intégrée du C-3.
- L'IRCC chargera le WENDWG d'examiner l'applicabilité des principes similaires à ceux de la WEND pour la production et pour la diffusion des ENC de la S-101 et de la première génération de produits basés sur la S-100, en lui fournissant des orientations y relatives, et en rendra compte au C-3.
- Les présidents du Conseil, du HSSC, de l'IRCC et le Secrétaire général rédigeront une stratégie de mise en œuvre visant à produire et à diffuser de manière harmonisée les produits basés sur la S-100 aux fins de discussion plus avant lors de l'A-2 et en vue de la préparation du programme de travail de l'OHI pour la période 2021-2023.
- Le Secrétaire général commencera à collaborer avec la Division de la sécurité maritime de l'OMI, sur une base informelle selon qu'il convient, pour la mise à jour du statut actuel du cadre de la S-100 et de son futur impact possible sur les instruments de l'OMI.

### Programme de travail et budget annuels de l'OHI

20. Le Secrétaire général a présenté un aperçu du programme de travail de l'OHI pour 2019, établi à partir de l'année deux du programme de travail triennal approuvé par la première session de l'Assemblée de l'OHI. Le Conseil a approuvé le Programme de travail de l'OHI pour 2019 ainsi que les priorités clés identifiés par le Secrétaire général de l'OHI et par les présidents du HSSC et de l'IRCC, à savoir :

Affaires générales	Services et normes hydrographiques	Coopération et soutien inter-régional
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les dispositions techniques et opérationnelles pour l'environnement de la S-100 sur la base des discussions du C-2.</li> <li>• Promouvoir l'approche conjointe du DCDB, de la GEBCO et du projet Seabed 2030 en collaboration avec la COI.</li> <li>• Intensifier l'implication au sein des cadres des NU en vue d'encourager l'utilisation des géoinformations marines sur la base du cadre de normalisation de l'OHI ainsi que les contributions régionales/nationales des Etats membres de l'OHI.</li> <li>• Améliorer la visibilité de l'OHI en s'orientant vers une communication numérique incluant l'incorporation des services SIG du Secrétariat.</li> <li>• Poursuivre les préparatifs des célébrations à venir du centenaire de l'OHI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une spécification d'interopérabilité de la S-100</li> <li>• Développer toutes les composantes nécessaires pour que la S-101 devienne une réalité</li> <li>• Développer la spécification de produit S-121 pour les limites et frontières maritimes</li> <li>• Consolider et clarifier des normes relatives aux ECDIS/ENC</li> <li>• Etudier les aspects de la qualité des données de manière appropriée et harmonisée pour toutes les spécifications de produit basées sur la S-100</li> <li>• Préparer l'édition 6.0.0 de la S-44</li> <li>• Développer des directives initiales sur la définition et l'harmonisation des portefeuilles de services maritimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la fourniture de demandes en renforcement des capacités ainsi que les activités de suivi via les Etats membres de l'OHI actuels et les futurs nouveaux Etats membres de l'OHI</li> <li>• Continuer le développement et la tenue à jour de schémas d'ENC et de cartes INT</li> <li>• Mettre en œuvre des activités de bathymétrie participative</li> <li>• Mettre en œuvre le projet <i>Seabed 2030</i></li> <li>• Développer les activités relatives aux infrastructures de données spatiales maritimes</li> </ul>

21. Le C-2 a également pris note des informations fournies par le Secrétaire général quant à l'état financier actuel et au budget envisagé pour 2019 en termes de valeur absolue et de pourcentage des diverses parts allouées aux recettes et aux dettes. Le Conseil a ensuite approuvé la proposition de budget de l'OHI pour 2019.

### **Points proposés par un Etat membre ou par le Secrétaire général**

22. Selon la pratique établie pour l'adoption du thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (LC de l'OHI invitant à commenter un thème proposé, suivie d'une autre LC de l'OHI annonçant le thème), le Conseil a noté la proposition du Secrétaire général pour le thème de la JMH 2019 « Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin » aux fins d'approbation finale par les Etats membres.

23. Le Secrétaire général a présenté le programme initial pour les célébrations du centenaire de la création de l'OHI. Des activités seront organisées sur trois ans, à compter du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la 1<sup>ère</sup> Conférence hydrographique internationale, à Londres, en 2019, puis avec la seconde session de l'Assemblée de l'OHI, en 2020, et enfin avec l'anniversaire de la création du Bureau hydrographique international à Monaco, en 2021. L'apogée de ces célébrations sera la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) le 21 juin 2021. L'OHI aura également l'opportunité de présenter ses réalisations lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021 et lors de l'Assemblée de l'OMI en novembre 2021.

24. Plusieurs entretiens vidéo de figures notables de l'histoire récente de l'OHI ont déjà été enregistrées, ces personnes composant également le comité éditorial pour la publication du Livre d'or de l'OHI, provisoirement intitulé « 100 Years of International Cooperation in Hydrography ». Ce livre sera une publication distrayante et éducative à destination d'un public non-spécialiste. D'autres activités sont prévues, telles qu'une exposition de cartes anciennes au Yacht Club de Monaco en avril 2019, un Symposium au Musée océanographique de Monaco les 20 et 21 juin 2019, en même temps que la JMH et un symposium/séminaire de haut niveau pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2021. Le Conseil a accueilli avec satisfaction et a approuvé les propositions (incluant la gestion et le budget associé) faites par le Secrétaire général pour la préparation du triennat des célébrations du centenaire de l'OHI.

25. L'une des priorités fixées dans le programme de travail 2018 était le remaniement du site web de l'OHI, incluant les services SIG. Le Secrétariat a bénéficié de conseils relatifs aux réseaux sociaux grâce à des Etats membres, ce qui a abouti à la création d'un compte LinkedIn de l'OHI (<https://www.linkedin.com/company/international-hydrographic-organization/>) ainsi que d'une chaîne Youtube (<https://www.youtube.com/channel/UCpMKDQTKKIJSMQCQzFqZPA>). Le concept d'un nouveau site web a été développé avec un prestataire extérieur. Le nouveau site web sera en anglais et en français. Le logo de l'OHI a été légèrement modifié et les références à Monaco et à l'année 1921 ont été supprimées, avec l'accord de SAS le Prince Albert II de Monaco.

26. Le Conseil a accueilli avec satisfaction et approuvé les propositions faites par le Secrétaire général pour la refonte de l'ensemble des moyens de communication de l'OHI, notant que les Etats membres de l'OHI peuvent implémenter les changements d'image de marque, selon leur propre calendrier. Le Conseil a également donné son aval à la dotation de moyens budgétaires supplémentaires provenant du Fonds pour les projets spéciaux afin de couvrir les coûts de la réorganisation numérique de la RHI.

27. Le Dr Graham Allen, directeur par intérim de Seabed 2030, a présenté le projet Seabed 2030, qui est opérationnel depuis février 2018. Son objectif ambitieux est de réunir toutes les données bathymétriques disponibles pour cartographier 100% de la topographie des fonds marins d'ici 2030 et de la mettre à disposition de tous, contribuant ainsi à l'implémentation de l'ODD 14 des Nations Unies (Conserver et exploiter de manière durable les océans). Le projet est une collaboration entre la GEBCO OHI-COI et la Nippon Foundation du Japon. Ce projet permettra d'identifier les trous dans la couverture de données et de prioriser et de soutenir de futures opérations de levés visant à « cartographier les trous ».

28. Le Conseil a félicité le Dr Graham Allen pour sa présentation sur le projet Seabed 2030 et a noté son « appel à l'action » à l'OHI. Le Conseil a chargé le SPRWG d'examiner le projet Seabed 2030 dans le cadre du processus de révision du plan stratégique.

29. Le Secrétariat de l'OHI a présenté un calendrier et un programme prévisionnel pour l'A-2, dont la tenue a été proposée à Monaco du 21 au 24 avril 2020 (et qui durera un jour de moins que l'A-1 et que les Conférences hydrographiques internationales précédentes). Un ordre du jour provisoire devrait être diffusé au moins six mois avant l'A-2, la date limite de soumission des propositions est fixée au 21 décembre 2019 et les rapports et autres documents devraient être diffusés deux mois avant l'ouverture de l'Assemblée (21 février 2020). Le projet de programme comprend une cérémonie d'ouverture, un compte rendu du président du Conseil et du Secrétaire général, des discussions concernant les programmes de travail 1, 2 et 3, un rapport de la Commission des finances et une session spéciale pour l'OHI-100. Les expositions de l'industrie hydrographique et des Etats membres seront ouvertes le premier jour et closes le dernier jour.

### **Prochaine réunion du Conseil de l'OHI et conclusion**

30. Le Conseil a pris note de la nécessité de tenir les réunions du Conseil ayant lieu immédiatement avant et après une Assemblée au Secrétariat de l'OHI à Monaco, afin de recevoir le soutien de l'ensemble du personnel du Secrétariat. Les Etats membres sont par conséquent invités à noter, à des fins de planification, que la prochaine réunion du Conseil (C-3) se tiendra du 15 au 17 octobre 2019 au Secrétariat de l'OHI à Monaco.

31. A la fin de la réunion du C-2, le Secrétaire général a fait remarquer qu'au cours de sa première réunion en 2017, le Conseil s'était concentré sur des questions de procédure, incluant son mandat et ses relations avec l'Assemblée. Au cours de sa deuxième réunion, le Conseil s'est tourné vers la stratégie, la communication, les programmes de travail et la collaboration avec des projets externes, des sujets plus proches de l'objet du Conseil tel qu'il avait été initialement envisagé. Pour finir, le Secrétaire général a mis l'accent sur le fait que le Conseil devrait démontrer son potentiel en définissant une stratégie pour l'OHI approfondissant les thèmes de la technologie (via la normalisation), de la mondialisation (via la coopération, la coordination et la formation), et ajoutant à ces piliers stratégiques une dimension relative aux Objectifs de développement durable et aux mers et océans touchés par le réchauffement climatique et par les changements climatiques.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général